

# DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

## COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUIN 2021

---oo00oo---

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le VINGT-NEUF JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire

**Date de la convocation** : Vendredi 25 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Ayant pris part aux délibérations : 16

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. LUNEAU Alain - Mme DELIAS Christine – M. Serge PONSA - Mme ARTIGUES Inès - Mme GARRABE-POUGET Jeannine – M. PEREZ Julien - M. DOVAL Loïc - Mme LEBECQ Michelle – M. ROBERT Rémy - M. DÉMELIN Jean -Louis - Mme LE TOAN BARES PhongLan

**ONT DONNE PROCURATION :**

M. RIFF Michel à M ROBERT Rémy

M. BOSSELUT Rodolphe à Mme ARTIGUES

Mme OMAHSAN Faëza à M. LUNEAU Alain

Mme BLANCHARD Christine à Mme LEBECQ Michelle

Mme LARROZE Rachel à Mme LE TOAN BARES PhongLan

**ABSENTS EXCUSES :**

M. DESCLAUX Fabien

Mme NOLIN Claire

Mme NGUYEN Liliane

**TRAME UNIQUE**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame GARRABE-POUGET Jeannine est nommée Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de FONT-ROMEU- ODEILLO-VIA Séance du Conseil Municipal 29 juin 2021 Trame unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.3	DELIBERATION MUNICIPALE N° 100-2021
<b>OBJET : MODIFICATION DES DELEGUES TITULAIRES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GROUPE SCOLAIRE (S.I.S.)</b>		

Monsieur le Maire rappelle que :

Par délibération 152/2020 du 19 novembre 2020 il a été procédé à la désignation des délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire (S.I.S.) ;

Considérant la démission de Conseillère Municipale de Madame Martine PIERA ;

Vu la proposition de Madame Michèle LEBECQ de prendre place en qualité de titulaire ;

Vu la candidature de Madame Faëza OMAHSAN en en qualité de titulaire ;

Considérant la nécessité de pourvoir au poste vacant ;

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal,

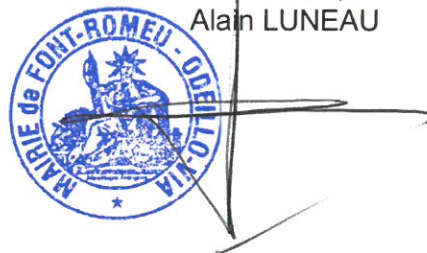
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DESIGNE** Madame Michèle LEBECQ en qualité de déléguée titulaire et Madame Faëza OMAHSAN en qualité de déléguée titulaire au Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire (S.I.S.).

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Alain LUNEAU



*Acte rendu exécutoire après*

*Télétransmission en Préfecture le :*

*et publication ou notification du :*

*Affichée du :*                      *au :*

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

/2021

Accusé de réception en préfecture  
 066-216601245-20210629-DEL-2021-100-DE  
 Date de télétransmission : 07/07/2021  
 Date de réception préfecture : 07/07/2021